

Direction générale des affaires
institutionnelles et des communes
(DGAIC)

Direction des finances communales

MCH2 – vd.ch/mch2



MCH2

pour ma commune / mon association de communes

Présentation aux Elues et Elus
des communes et associations 2025
Janvier – février 2024



Plan



- Calendrier
- Bénéfices
- Principaux changements
- Impacts pour boursiers.ères, administrations, élu.e.s
- Soutien de la DFC

Direction des finances communales



Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

Direction générale des affaires institutionnelles et
des communes (DGAIC)

Direction des finances
communales
Emma Sheedy

Finances communales
Fabio Cappelletti
Charles-Henri Clerc
▶ Sophie Mizar
Pierre Bovat

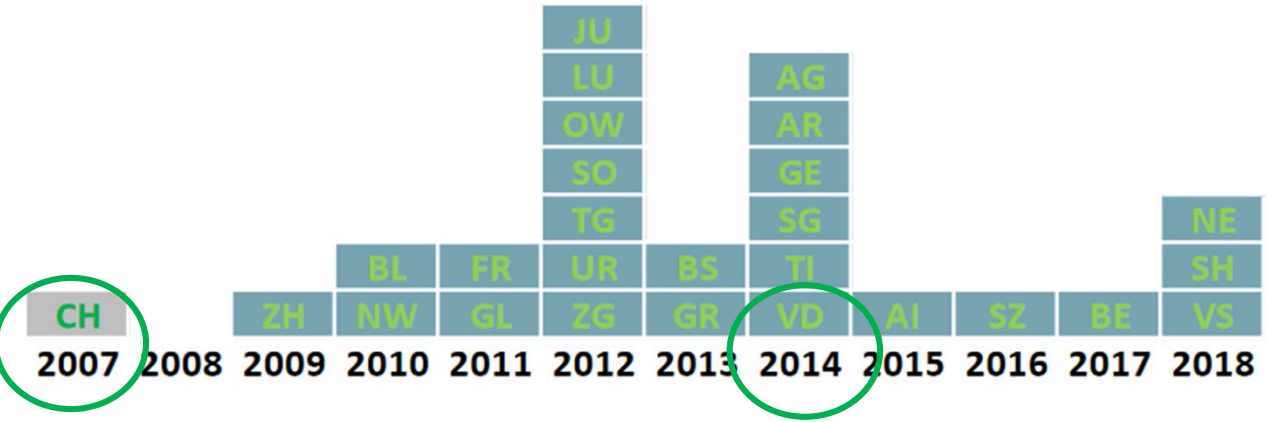
Chargée de
projet MCH2

MCH2 = Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération

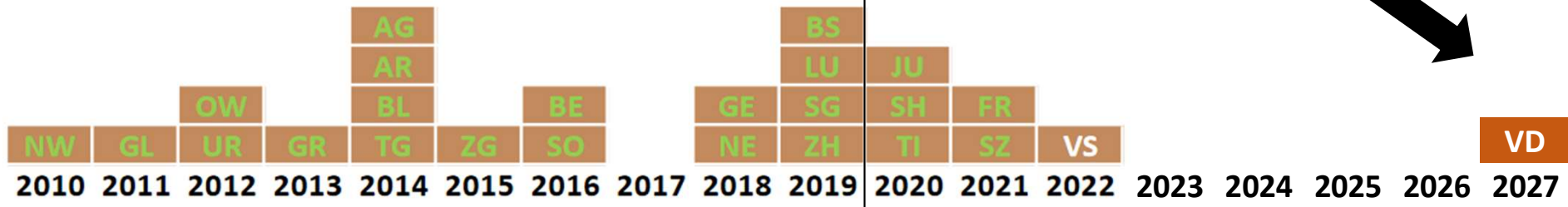
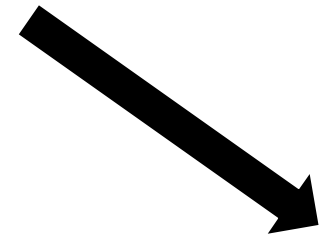


Confédération | cantons | communes

Année d'introduction du MCH2



Dernier Canton à faire passer les communes à MCH2



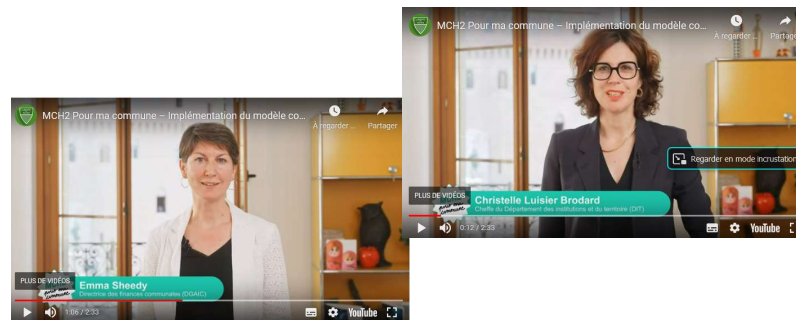
Source: www.srs-cspcp.ch

Délai de 10 ans

Contexte



- 2008: MCH2 édité par CDF pour secteur public
- 2010-2014: 1^e GTT
- 2016-2019: Relance et accompagnement travaux KPMG
- 2019-2022: GTT UCV MCH2
- 2022: Manuel et table de conversion & Démarrage travaux pilotes



Bases légales



- **Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)**
 - janvier 2024 – nouvelles durées d’amortissement pour tous
 - renvoi vers le manuel MCH2 de juillet 2022
- **Loi sur les communes (LC)**
 - révision complète de la LC à l’horizon 2026
 - révision du RCCom pour correspondre au manuel



Calendrier



Pilotes	Comptes tenus MCH2 dès 2024
Vague #1 2025
Vague #2 2026
Vague #3 2027



Budgets 2024 en MCH2 déjà adoptés par les Conseils

⇒ **Comptes tenus en MCH2 au plus tard pour 2027**

Qui doit passer à MCH2?

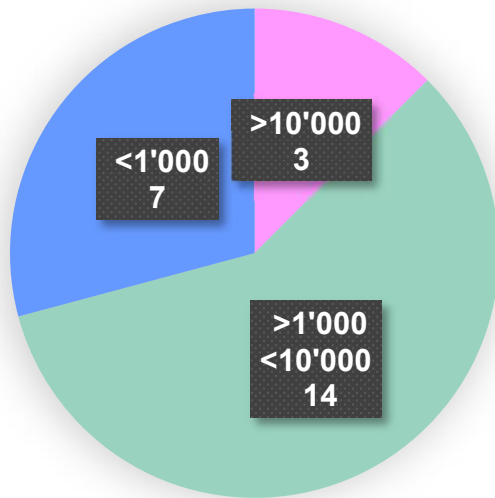


- **Communes, fractions de communes**
- **Ententes**
- **Associations de communes**
- Groupements forestiers si comptes actuellement sous MCH1

Pilotes



Taille des communes



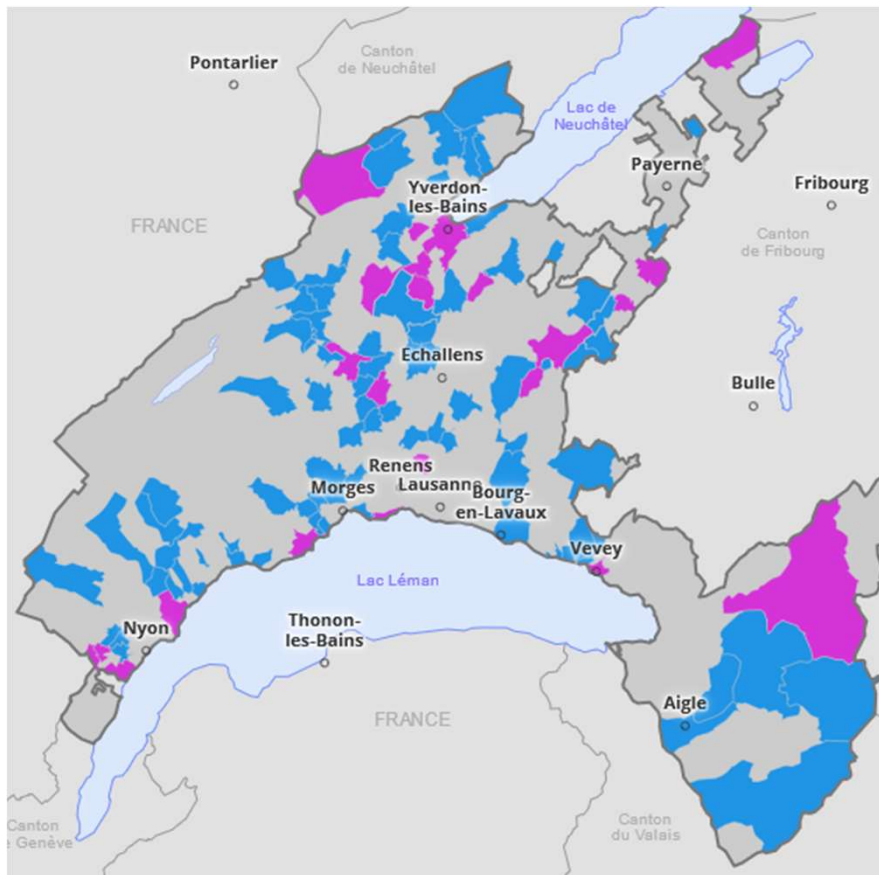
24 communes

+9 associations de communes

⇒ 33 collectivités pilotes

⇒ 22 boursiers.ères

Passage en 2024 & 2025



‘ Passage en 2024 ’

‘ Passage en 2025 ’

85 communes
+32 associations de communes
⇒ 117 collectivités

⇒ 87 boursiers.ères

Pourquoi MCH2?



- **Harmonisation et comparabilité**
- **Rapprochement vers les normes internationales**
- **Transparence**
- **Fiabilité des bases statistiques**



Principaux changements



- Plan comptable plus détaillé et harmonisé
- Compte de résultats à plusieurs niveaux
- Comptabilisation des immobilisations améliorée
- Etats financiers obligatoires

Etats financiers obligatoires



- Bilan
- Compte de résultats à deux niveaux (≈ fonctionnement)
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux comptes (éléments obligatoires)

Plan comptable plus détaillé



BILAN			
1	Actif	COMPTE DE RÉSULTATS	
10	Patrimoine	3	Charges
100	Disponibilités terme	30	Charges de personnel
1000	Caisse	300	Autorités et commissions
1001	Poste	3000	Salaires des autorités et commissions
1002	Banque	3001	Paiements aux autorités et commissions
1003	Placements à marché monétaire	301	Salaires du personnel administratif d'exploitation
		3010	Salaires du personnel administratif d'exploitation
		5	Dépenses d'investissement
		50	Immobilisations corporelles
		500	Terrains
		501	Routes / Voies de communication
		<p>- Les dépenses d'investissement entraînent un flux de capital à venir ou présentent une utilité publique de plusieurs années. Seuls sont comptabilisés dans le compte des investissements les investissements du patrimoine administratif.</p> <p>- Les dépenses sont portées à l'actif au terme de la période comptable, c'est-à-dire qu'elles sont saisies en tant qu'entrées dans le groupe par nature <i>14 Patrimoine administratif</i> (compte de contrepartie : <i>6900 Report au bilan</i>).</p>	
		<p>- Dépenses d'investissement pour l'acquisition ou l'établissement d'immobilisations corporelles, qui sont requises pour la réalisation des tâches publiques.</p>	
		<p>- Surfaces non bâties, surfaces agricoles, espaces naturels protégés, biotopes, parcs, autres, y compris terrains morcelés. - Il s'agit de comptabiliser dans ce compte les investissements activés au bilan dans le compte <i>1400 Terrains PA</i>.</p>	
		<p>- Zones piétonnes, pistes cyclables, routes, routes nationales (selon l'ancien droit), routes forestières, voies ferrées, chemins de fer de montagne, installations de transport, voies navigables, autres voies de communication, terrains compris. Les terrains et les dépenses de construction ne sont pas portés à l'actif de manière séparée. - Il s'agit de comptabiliser dans ce compte les investissements activés au bilan dans le compte <i>1401 Routes / Voies de communication</i>.</p>	

XXXX.XX

XXXX.XX

XXX.XX

Table de conversion



	MCH1			MCH2	
1e cas	Impôt sur le revenu	4001	→	4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques
2e cas	Banque	9102	→	1002	Banque
			→	1003	Placement à court terme sur le marché monétaire
			→	1004	Cartes de crédit et débit
			→	1009	Autres disponibilités
3e cas	Rétributions des autorités	3001	→	3000	Salaires des autorités et commissions
	Jetons de présence (séances des autorités et des commissions)	3003	→		

Classification fonctionnelle (≈ administrative)



CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	
0	Administration générale
01	Législatif et exécutif
011	Législatif
0110	Législatif - Pouvoir législatif ; Conseil communal ou général, commissions permanentes et commissions ad hoc, votations, référendums, élections.
012	Exécutif
0120	Exécutif - Pouvoir exécutif ; Municipalité. Ne sont pas inclus les secrétariats généraux et les commissions interdépartementales chargées d'une tâche définie (répartition selon le domaine de compétence).
02	Services généraux
021	Administration des finances et des contributions

Comptes de résultats

XXXXXx.XXXXX.xx

Comptes des investissements

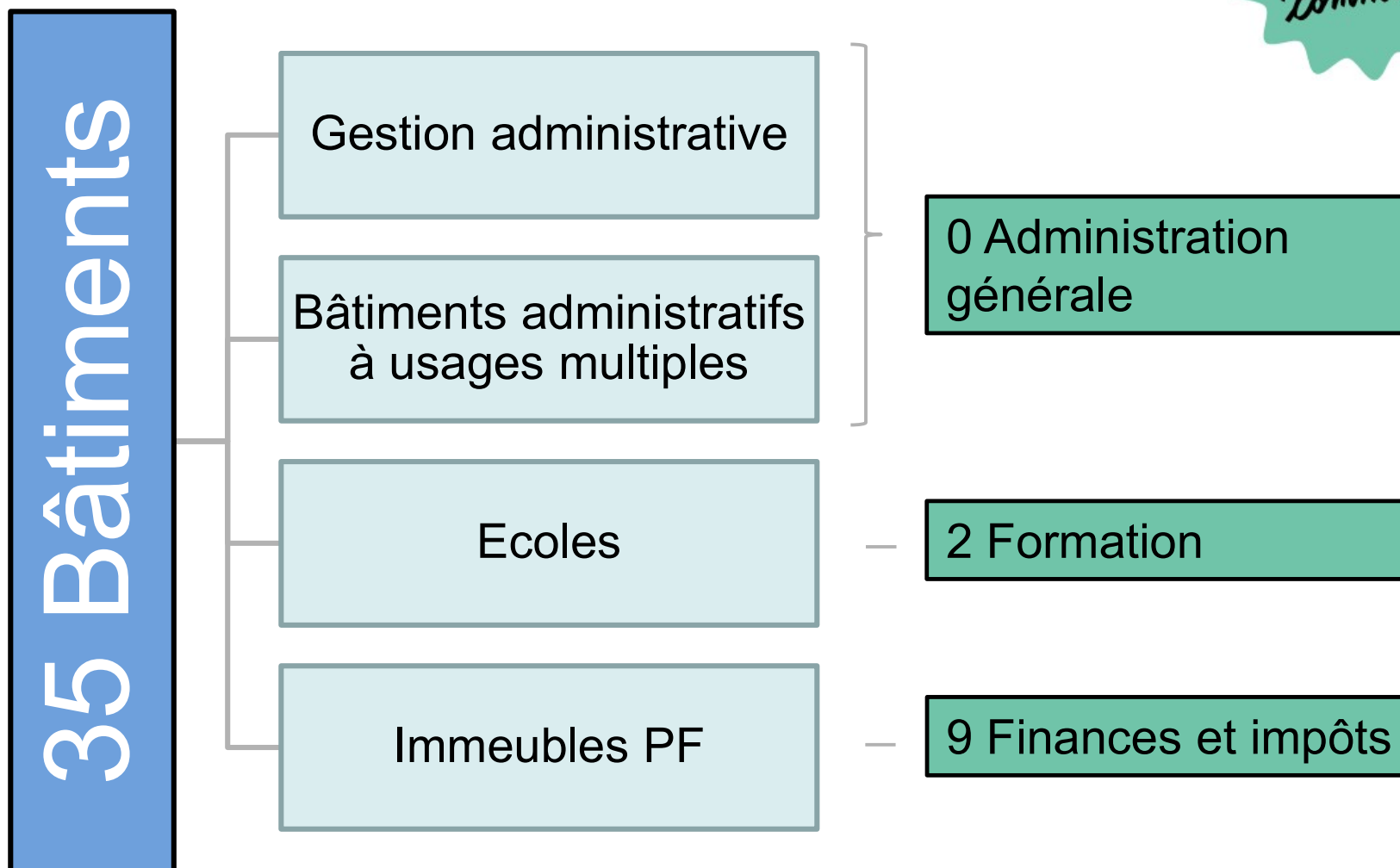
XXXXXx.XXXX.xx

Classification fonctionnelle

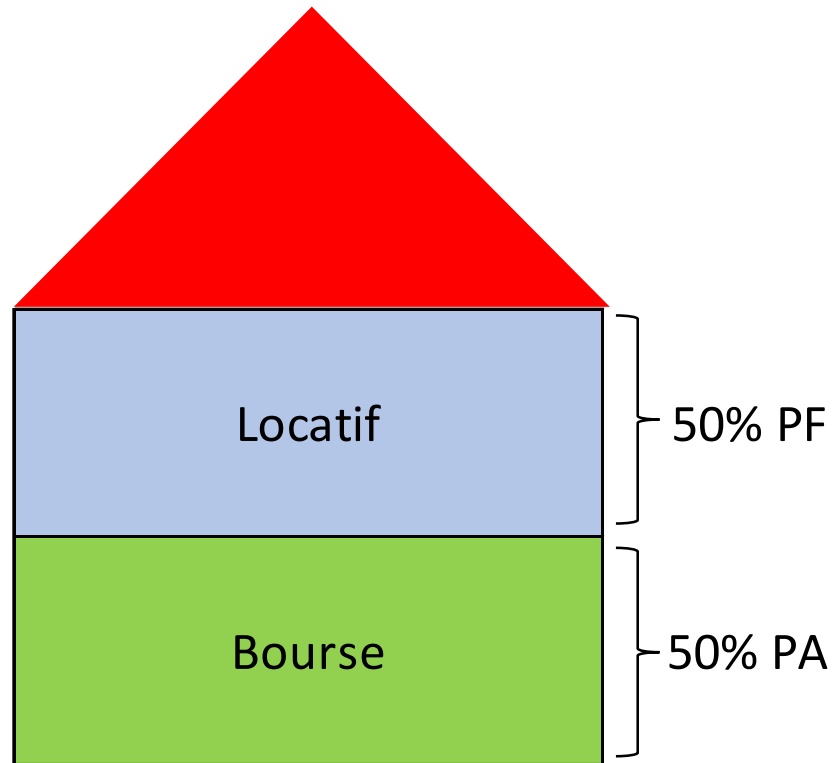


- Nouvelles classifications
- ≠ dicastères
- Comptabilité **au service** de la Commune / association
- Classification organique / analytique facultative pour obtenir des états financiers par dicastère (en plus de la fonctionnelle)

Classification fonctionnelle



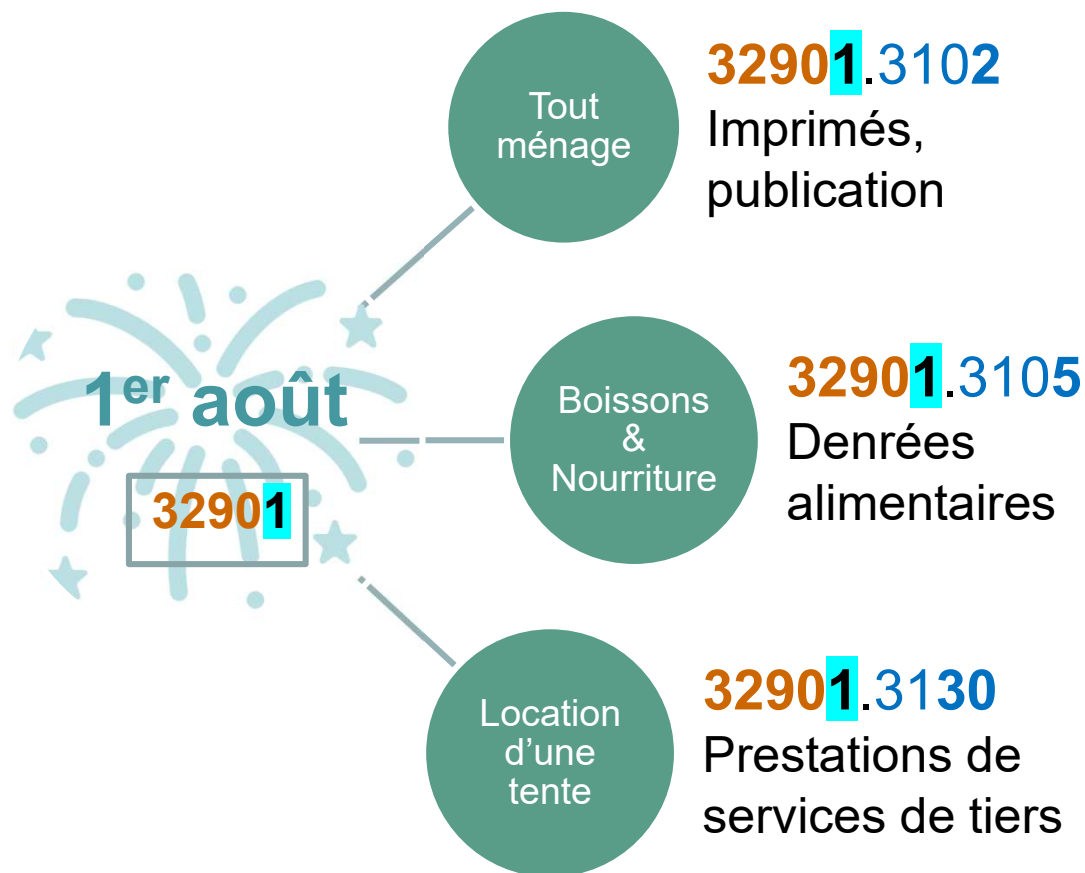
Point d'attention – PA/PF



Exemple de changement



110.3170
Frais de réceptions et de manifestations



Compte de résultats à plusieurs niveaux (≈ fonctionnement)



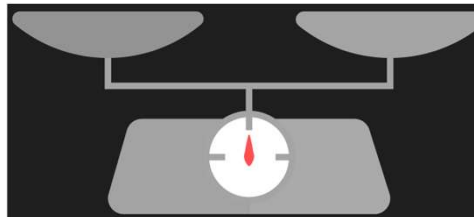
Charges d'exploitation	Revenus d'exploitation	Résultat d'exploitation
Charges financières	Revenus financiers	Résultat financier
		Résultat opérationnel
Charges extraordinaires	Revenus extraordinaires	Résultat extraordinaire
		Résultat total

Opérations provenant de **politique budgétaire**:
réserve, préfinancements et amortissements supplémentaires

Financements spéciaux



- **Eau, déchets, épuration**
 - obligation d'équilibrer



Fonds



- Destinés à un but spécifique
- Financés par des taxes et/ou l'attribution de montants réguliers (x / an)
- Pas de création de fonds avec des excédents/ recettes extraordinaires
- Aucune affectation de parts d'impôts (sauf impôt spécial affecté)
- Règlement communal
- Fonds de rénovation (PF uniquement)
 - Obligatoirement cadrés par un règlement (alimentation + règles d'utilisation)
 - Traités comme des fonds affectés et pas comme des réserves



Réserve de politique budgétaire



- **Un seul et unique compte de réserve**
 - Possibilité de l'alimenter uniquement en cas d'excédents de revenus
 - Prélèvements en cas d'excédents de charges (ou pour effectuer des préfinancements / amortissements supplémentaires)



Préfinancements et amortissements supplémentaires



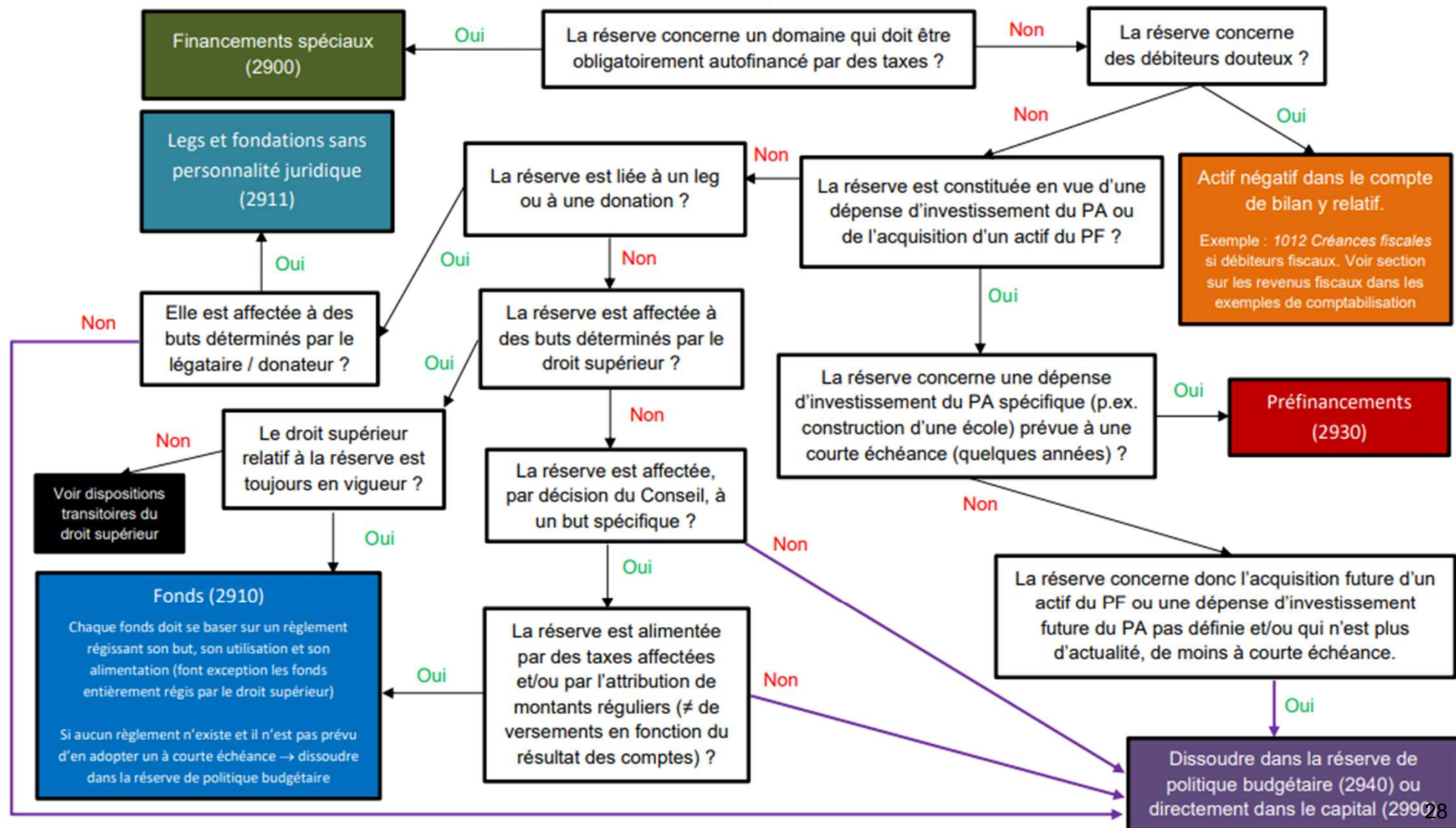
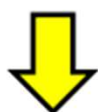
- Toujours autorisés
- Modification dans le traitement comptable
 - pas de modification de l'actif
 - mais dissolution du préfinancement sur durée de vie de l'investissement



À retenir



- « Nettoyage » / dissolution dans la réserve de politique budgétaire
 - autres réserves
 - fonds « extraordinaires » sans règlement ou obsolètes
 - préfinancements sans but déterminé ou obsolètes
- Tableau d'aide à la décision



Immobilisations



Pas de changement

Distinction PA/PF

Pas de réévaluation
du PA et du PF

Pas de retraitement

Changements

Change

Amortissements

Tableau des
immobilisations

Autres nouveautés



Tableau de flux de trésorerie



Activité opérationnelle

Activité d'investissement et de placement

Activité de financement

- Quel est le niveau des liquidités?
- D'où vient/ part la trésorerie?
- Comment les investissements sont financés?
Ressources propres, emprunts?
- Comment évolue la trésorerie sur la durée?



Annexe aux comptes



Principes et normes pour la présentation des comptes annuels	Page standard d'explications
Etat du capital propre	Montants et variations financements spéciaux / fonds / réserves / préfinancements
Tableau des immobilisations	Liste des immobilisations et suivi de leur amortissement + valeur fiscale / revenus PF
Tableau des associations de communes	Détails concernant les relations financières entre la commune et les associations de communes dont elle est membre (contributions et quotes-parts de la dette)
Tableau des titres et des participations	Détails concernant les titres et les participations détenues par la commune
Tableau des prêts et des garanties	Recensement et explication des activités pouvant conduire à un engagement

Annexe aux comptes



Manuel et plan comptable

- [Manuel MCH2, 09.2023](#)
- [Exemples de comptabilisation, 09.2023](#)
- [Plan comptable MCH2 \(PDF\), 10.2023](#)
- [Plan comptable MCH2 \(Excel\), 10.2023](#)
- [Table de conversion PCV-MCH2, 09.2023](#)

Recherche par mots clés possible dans chacun des fichiers grâce au raccourci [Ctrl] et [F].

Modèles

- [Modèle pour la présentation des principes](#)
- [Modèles de tableaux pour l'annexe aux comptes](#)
- [Exemple de tableaux pour l'annexe aux comptes complétés](#)
- [Modèles de règlement-type pour les fonds](#)

Indicateurs financiers



☐ Indicateurs de première priorité

- Taux d'endettement net
- Degré d'autofinancement
- Part des charges d'intérêts

☐ Indicateurs de deuxième priorité

- Dette brute en % des revenus
- Proportion des investissements
- Part du service de la dette
- Taux d'autofinancement
- Dette nette par habitant

Indicateurs financiers



1. Taux d'endettement net

(Dette nette par rapport aux revenus fiscaux)

	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne

Valeurs indicatives	< 100 % bon 100 % - 150 % suffisant > 150 % mauvais					

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Commentaire de la commune :

2. Degré d'autofinancement

(Autofinancement en pour-cent des investissements nets)

	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne

Valeurs indicatives	A moyen terme, ce ratio devrait se situer en moyenne à env. 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle : Haute conjoncture: > 100 % Cas normal: 80 % - 100 % Récession: 50 % - 80 %					

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Commentaire de la commune :

Comparatifs budgets & comptes MCH2



- Conversions non obligatoires
- Budget 2025 - présentation recommandée:

Budget 2025 <i>en MCH2</i>	Budget 2024 <i>en MCH2</i>	Comptes 2023 <i>en MCH2</i>
...
...

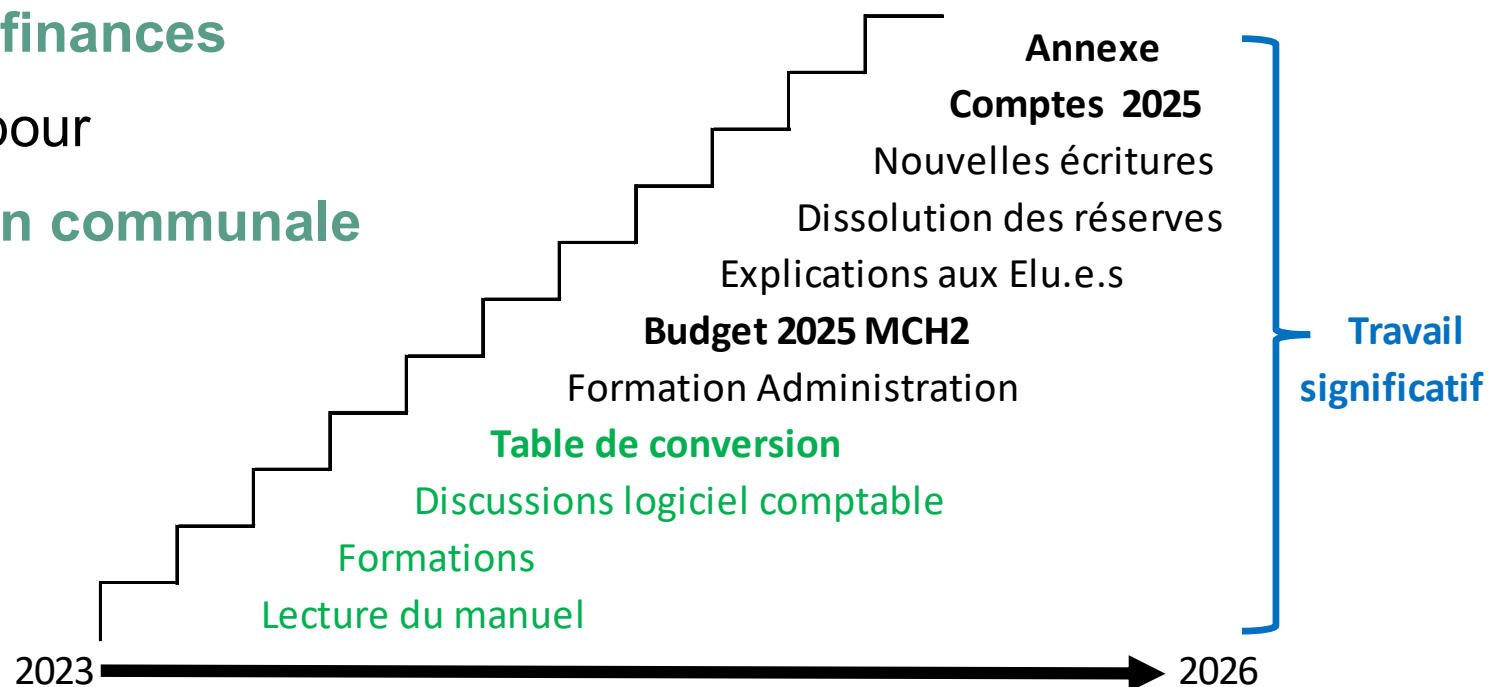
- Possibilités différentes en fonction des logiciels comptables
- A discuter avec la personne responsable de la bourse

Projet d'envergure



- Temps significatif à consacrer par le **Service des finances**
- Changements pour l'**Administration communale**

Comptes et annexe aux comptes sous MCH2



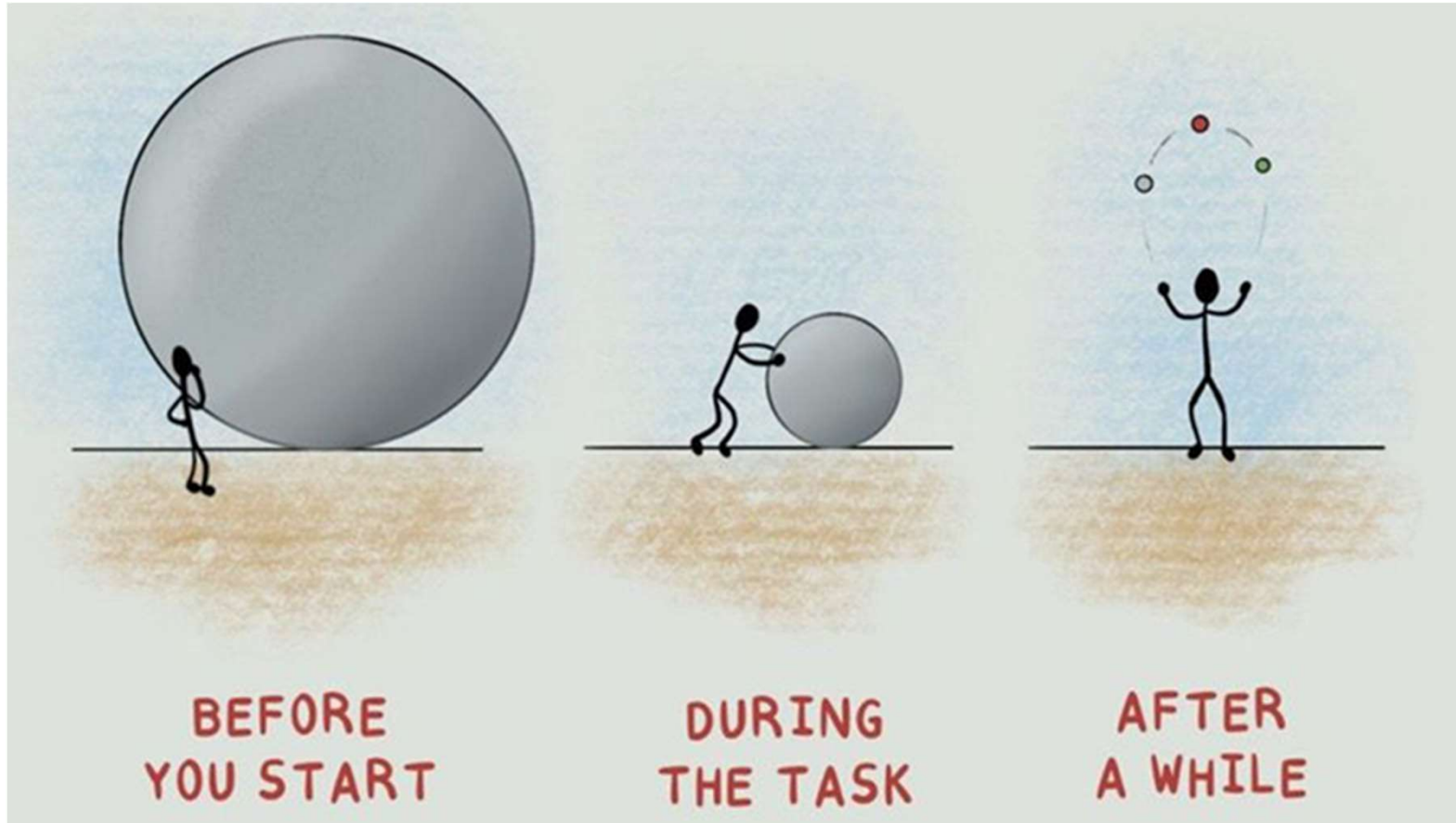
Etat d'avancement



- Selon échéancier: import de la table de conversion dans le logiciel comptable au 31.12.23 → retard rattrapable
- Temps nécessaire avant établissement du budget \approx 70h



Approche au changement



Credit Alex Visual Illustrator via Steve Nouri

Durées d'amortissement



- Nouvelles durées d'amortissement **fixes** pour les **préavis soumis** au Conseil dès **le 1^{er} janvier 2024!**
- Déjà communiqué le 9 janvier 2023
- RCom modifié



Tableaux disponibles dans le Manuel MCH2

Durée d'amortissement dans les préavis



CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous invitons, Madame la Présidente/Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° xx,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Durée dans le préavis mais plus dans la décision

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF xxx pour xxx;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante/le recours à l'emprunt;

Ce préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du xxx.

au nom de la Municipalité

la syndique/le syndic

la/le secrétaire

Préavis validés précédemment



- Durée indiquée sur le préavis s'applique jusqu'à l'amortissement complet de l'immobilisation
- Pas de possibilité de modifier des préavis déjà votés

Identifier les décisions à faire adopter



- Transfert des immobilisations PA/PF
- Réattribution/dissolution des réserves
- Règlement(s) pour les fonds
- Méthode du début de l'amortissement des immobilisations du PA, du PF et des crédits d'études*



* Ne nécessite pas la validation par le Conseil

Soutien de la DFC



- Site Internet
- Parcours de formation pour les responsables de la bourse
- Accompagnement sur le terrain
- Séance d'échanges et d'information pour les réviseurs
- Réponses rapides et pragmatiques par mail et téléphone

Site Internet



⇒ www.vd.ch/MCH2

- manuel, table de conversion,
- exemples de plan comptable
- modèles
- tableau décision pour réserves, checklist,
- formations en ligne, tutoriel, présentations
- FAQ, etc.

Exemples de comptabilisation



Extrait

Exemples de comptabilisation MCH2

procède ensuite à la dissolution de 1/30^{ème} du financement spécial (CHF 20'000) pour participer au financement des charges du domaine de l'eau de l'année N.

Dans le domaine de l'eau, la commune enregistre donc un excédent de revenus de CHF 70'000 (CHF 1'330'000 de taxes récurrentes + CHF 20'000 de dissolution du financement spécial « raccordement eau » - CHF 1'280'000 de charges). Ce montant est attribué au financement spécial « solde eau ». Il sera utilisé pour éponger d'éventuels excédents de charges des exercices ultérieurs du domaine.

Libellés	Comptes	Montants
Factures envoyées l'année N concernant des taxes récurrentes pour l'année N	1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	1'330'000
	7100.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service	1'330'000
Factures envoyées l'année N concernant la taxe unique de raccordement pour l'année N	1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	150'000
	7100.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service	150'000
Ensemble des charges du domaine de l'eau de l'année N	3 Charges (personnel, amortissements, etc.)	1'280'000

Exemples de comptabilisation MCH2

1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers

Année N	1'330'000
Année N	150'000

7100.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service

Année N	1'330'000
Année N	150'000
Année N	1'280'000

7100.3510 Attribution aux financements spéciaux

Année N	150'000
Année N	70'000

2900.0x financements spéciaux (raccordement eau)

Sân	450'000
Année N	150'000
Année N	20'000
Sob	580'000

Relations entre comptes



Extrait

Bilan 140	Investissements	Amortissements planifiés	Amortissements non planifiés	Résultats (entretien)	Si < à la limite d'activation	Immobilisations corporelles PA
1400	500	3300 (si applicable)	3301 (si applicable)	3140	3119	Terrains PA
1401	501	3300	3301	3141	3119	Routes / Voies de communication
1402	502	3300	3301	3142	3119	Ports et aménagements des cours d'eau PA
1403	503	3300	3301	3143	3119	Autres travaux de génie civil
1404	504	3300	3301	3144	3119	Bâtiments PA
1405	505	3300	3301	3145	3119	Forêts, alpages et vignes du PA
1406	506	3300	3301	3150 à 3153, 3156 et 3159	3110 à 3113, 3116 et 3119	Biens meubles PA
1407	500 à 509	pas d'amort.	pas d'amort.	---	---	Installations en construction PA
1409	509	3300	3301	3149	3119	Autres immobilisations corporelles PA

Bilan 145	Investissements	Réévaluations (moins-values)	Si < à la limite d'activation Tjs en invest.	Participations et capital social PA
1452	552	3321	552	Participations aux communes et associations intercommunales
1454	554	3321	554	Participations aux entreprises publiques
1455	555	3321	555	Participations aux entreprises privées
1456	556	3321	556	Participations aux organisations privées à but non lucratif

Erreurs fréquentes



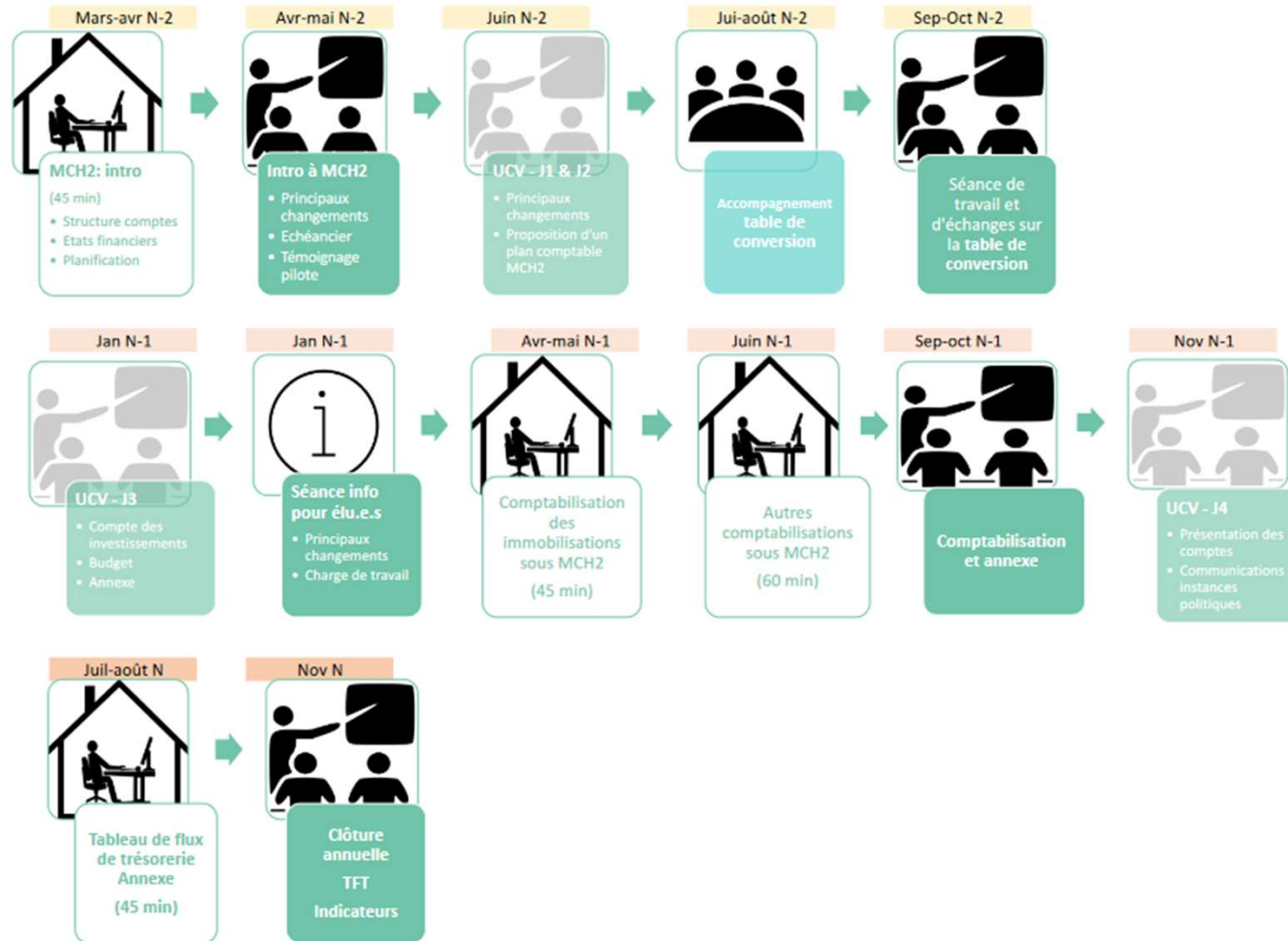
Comptes	Désignations	Précisions d'utilisation
---------	--------------	--------------------------

Compte de résultats - Charges

3030	Travailleur-euse-s temporaires	Ne doit pas être utilisé pour le paiement au personnel en CDD (3010), mais pour des versements aux agences d'emploi
3103	Littérature spécialisée, magazines	Il s'agit essentiellement d'acquisition pour la bibliothèque ou pour répondre aux besoins des services (littérature spécialisée). 3102 pour les charges liées à la production du journal communal ou d'autres publications de la commune.
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	Honoraires pour des spécialistes (études, conseils et analyses), sinon 3130
3133	Charges d'utilisation informatiques	Externe à la commune
3153	Entretien informatique, matériel	Pour le matériel. A différencier du 3158 pour les logiciels.
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	Y compris pour l'ARAS, CMS
31xx	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Pour le PA. A différencier du 343x pour le PF (voir commentaire 9630).

Extrait

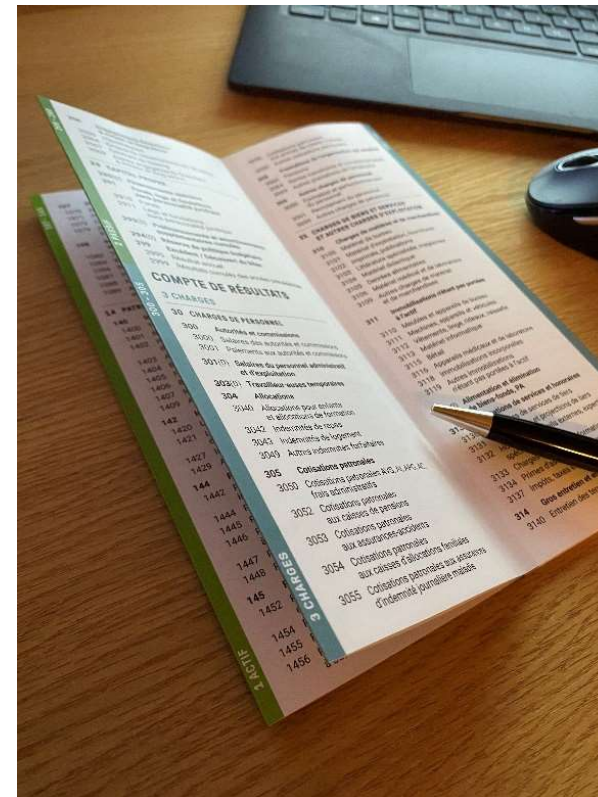
Parcours de formation



Brochure du plan comptable MCH2



- Envoyée aux bourses des communes et associations 2025
- Exemplaires disponibles à la fin de la séance



A retenir



- Plan comptable harmonisé plus détaillé
- Transparence accrue - traitement des réserves et fonds, préfinancement & amt supplémentaire, résultat extraordinaire
- Nouvelles durées amortissements pour tous dès le 1^{er} janvier 2024
- Comparaisons moins aisées 1ers budget et comptes

Questions?



Direction des finances communales

Rue Cité-Derrière 17 – 1014 Lausanne

Tél. 021 316 40 80 – Courriel : finances-communales@vd.ch

Site internet : www.vd.ch/MCH2